



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 22 octobre 2013

18 heures 30

AS/MG

N° 001598

Intercommunalité -
Élection des délégués
représentant la
commune d'Apt au
sein de la
communauté de
communes du Pays
d'Apt - Pont Julien

Affiché le :

Le mardi 22 octobre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2^{ème} Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3^{ème} Adjoint), Mme Véronique GACH (5^{ème} Adjoint), M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8^{ème} Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9^{ème} Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) , M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE(Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-7.

Vu, l'arrêté préfectoral n° 2013151-0004 du 31 mai 2013 prescrivant la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Apt et la Communauté de Communes du Pont Julien avec l'intégration des communes de Buoux et Joucas.

Vu, la délibération du conseil municipal d'Apt n° 1559 du 2 juillet 2013 par lequel le conseil a approuvé l'accord local sur la représentativité au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes du Pays d'Apt-Pont Julien.

Vu, l'arrêté préfectoral n° 2013270-0005 du 26 septembre 2013 fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Apt – Pont Julien pour la période du 1er janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant, que conformément à la version 23.00 des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Apt approuvé par délibération du conseil municipal AS/VC n° 1051 du 29 juin 2010, le nombre de délégués représentant la commune d'Apt était fixé à 20.

Considérant, qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 le nombre de délégués de la Commune d'Apt au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes du Pays d'Apt-Pont Julien comportera deux représentants en moins.

Considérant, qu'il convient d'élire 18 représentants de la commune d'Apt au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Apt – Pont Julien.

Monsieur le Maire demande que soient présentées les listes des candidats pour représenter la commune d'Apt au sein du conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Apt.

Monsieur Etienne FOURQUET et Madame Caroline ALLENE informent l'assemblée de leur intention de ne pas se représenter.

Présentent leurs candidatures les listes ci-après constituée(s) :

1 Olivier CUREL
2 Marie RAMBAUD
3 Pierre BOYER
4 Marie-Christine KADLER
5 Jean-Marc DESSAUD
6 Véronique GACH
7 Jean-François DORE
8 Hélène MARTINEZ
9 Christophe CARMINATI
10 Bruno BOUSCARLE
11 Isabelle PITON
12 Solange BECERRA
13 Pierre ELY
14 Dominique MARIANI-VAUX
15 Thierry CARRELET
16 Jean-Pierre STOUVENEL
17 Jean-Marie MARTIN
18 Jean-Louis de LONGEAUX

Il est demandé au conseil de procéder à l'élection des délégués.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Décide, à l'unanimité, de désigner les représentants de la commune d'Apt au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt – Pont Julien :

1 Olivier CUREL
2 Marie RAMBAUD
3 Pierre BOYER
4 Marie-Christine KADLER
5 Jean-Marc DESSAUD
6 Véronique GACH
7 Jean-François DORE
8 Hélène MARTINEZ
9 Christophe CARMINATI
10 Bruno BOUSCARLE
11 Isabelle PITON

12 Solange BECERRA
13 Pierre ELY
14 Dominique MARIANI-VAUX
15 Thierry CARRELET
16 Jean-Pierre STOUVENEL
17 Jean-Marie MARTIN
18 Jean-Louis de LONGEAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL